



SMISP-Info

SPECIAL AG et JOURNEE DU 15 MAI
N°05 mai 2014

« Assemblée générale du SMISP : le 16 juin, une date à retenir sur votre agenda ».

Le SMISP tiendra son Assemblée générale

Le lundi 16 juin 2014

**Dans les locaux du Ministère des affaires sociales et de la santé
(pièce - 1335)
De 9 h. à 17 h.**

A l'ordre du jour de cette réunion, outre les rapports moral et financier, le renouvellement par tiers du conseil syndical et l'élection du nouveau bureau, il est prévu d'aborder les thèmes suivants : animation du réseau syndical, le SMISP dans l'UNSA, les perspectives en matière de veille et de sécurité sanitaire ainsi que la formation tant initiale que continue (DPC). L'ordre du jour définitif vous sera adressé prochainement.

Venez nombreux...

« Journée d'action du 15 mai : manifestons notre ras-le-bol »

Le SMISP s'associe à la Journée nationale intersyndicale d'actions du 15 mai sur les salaires et l'emploi dans la fonction publique.

L'UNSA fonction publique appelle en effet avec d'autres syndicats de la fonction publique (CFDT, CFTC, CGT, FA-FP, FSU et Solidaires) à une large mobilisation en participant aux différentes actions prévues, y compris la grève (voir sur le site de l'UNSA : <http://www.unsa-fp.org/?Pour-nos-salaires-pour-nos-emplois>).

- Point d'indice non valorisé depuis 2010 et gelé jusqu'en 2017 (un blocage de 7 ans !) sauf pour les catégories les plus modestes (les mesures de revalorisation de la catégorie C avaient déjà été décidées en décembre 2013 !), même si on nous promet une « clause de revoyure » si la croissance et le redressement des comptes publics le permettent
- plafonnement des primes nous empêchant de bénéficier de la possibilité de leur modulation au-delà de 100 %
- limitation des promotions entraînant de nombreux blocages au dernier échelon de chaque grade et des départ en retraite sans atteinte du grade le plus élevé (ratios promus / promouvables en baisse depuis deux ans, cf. infra)
- statut commun MISIP/PHISP reculé d'année en année,...

Une étude récente de l'INSEE, publiée le 16 avril (<http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=114>), à partir de données provisoires, constate une baisse des salaires nets moyens en équivalents temps plein et en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2011 et 2012 (baisse de 0,8 % dans la fonction publique d'Etat, ministères et établissements publics confondus, s'ajoutant à la baisse de 0,1 % entre 2010 et 2011).

A ces éléments s'ajoutent la poursuite la baisse des effectifs dans le cadre de la MAP qui a remplacé la RGPP, l'augmentation de la charge de travail, le recours de plus en plus fréquent aux emplois de contractuels, sans

compter la dégradation de nos conditions de travail voir la « souffrance au travail » dans les ARS et en administration centrale, le dénigrement systématique de la part de différents acteurs et de politiques de tout bord de notre statut et de nos missions de fonctionnaire (nous serions en effet « trop nombreux, trop payés, incompétents, inaptés au changement,... », air connu).

Résultat : l'attractivité de notre corps, déjà mise à mal, ne peut que se dégrader encore plus : très peu de candidats au concours de MISp et à celui organisé spécifiquement dans le cadre de la loi « Sauvadet » (deux candidats seulement) et conséquence : filière spécifique de formation remise en cause à l'EHESP,...

Vie syndicale



CAP de promotions.

La CAP dite de « promotions » se tiendra le 15 octobre (avec une pré-CAP le 8 octobre).

La note de service relative aux tableaux d'avancement au titre de l'année 2015 est parue le 10 avril (c'est, il faut le signaler, mieux que l'année dernière où la note de service était parue en juin)

(<http://www.intranet.jeunesse-social.sante-sports.gouv.fr/TO/TextesOfficiels/Circulairesrecentessantesocialjeunesseetsport/Circulairesparannee/index.htm>).

Les ratios promus/promouvables sont identiques à ceux de l'année dernière : 25 % pour le passage à « chef » et 12 % pour le passage à « général » (rappelons que ces ratios étaient respectivement de 33 % et 17 % de 2007 à 2012 !). Par ce diminution des ratios, nous « payons » donc la diminution des recrutements et le vieillissement de nos maigres troupes.

Il convient de rappeler à celles et ceux qui sont proposables à un grade supérieure au titre de 2015 que la démarche risque donc de se mettre en œuvre durant les vacances d'été : la liste des promovables sera adressée aux directeurs la deuxième quinzaine de juillet et ceux-ci devront faire remonter leur propositions à la DRH avant le 15 septembre. Il faut donc dès maintenant s'en préoccuper pour assurer ses meilleures chances (se reporter, pour l'instant, au SMISP info n° 6-2013 - http://www.smisp.fr/IMG/pdf/SMISP_Info_2013-6.pdf - et à la conduite à tenir adressée l'année dernière à votre délégué régional SMISP).

Aux besoins contacter vos représentants à la CAP ou le référent de la DRH compétent (Isabelle Joyeux-Guedelha : 01 40 56 84 12, isabelle.joyeux-guedelha@sg.social.gouv.fr).

Elections aux CAP et au CTM (Comité technique ministériel et Comité technique d'administration centrale).

Elles auront lieu le 4 décembre. Par contre, les élections aux comités d'agence des ARS ne devraient pas se tenir, de source officieuse, avant le mois de mars 2015. L'effort de mobilisation de nos adhérents et sympathisants pour les élections CAP et CTM sera donc essentiel pour assurer notre représentativité.

Si les missions des CAP sont bien connues, rappelons que les CTM et les Comités techniques d'administration centrale, créés par la loi du 11 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique d'Etat (dans son article 15), ont à connaître « *des problèmes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services et des projets de statuts particuliers* ».

Pour voter à l'AG, il faut être à jour de sa cotisation.

Le SMISP ne vit et n'agit que grâce aux cotisations de ses adhérents. Cela lui garantit représentativité, indépendance, liberté de pensée et d'action. Cette année, de nombreuses actions et recours ont été engagés pour défendre des collègues et nous avons adhéré à l'UNSA, ce qui représente des charges financières nouvelles. Nous devons poursuivre et amplifier nos actions : défense individuelle, défense de notre indépendance, amélioration de notre statut et des conditions d'exercice de nos missions.

Adhérez sans plus tarder (cotisation déductible des impôts à 66%). Si vous n'aviez pas adhéré en 2013, il est encore temps vous recevrez un reçu fiscal pour la déduction de 66% dans votre déclaration de revenus 2013.

SYNDICAT
DES MEDECINS
INSPECTEURS
DE SANTE
PUBLIQUE

RECU

UNION CONFEDERALE DES MEDECINS
SALARIES DE FRANCE (UCMSF)
www.smisp.fr

Reçu de la somme (rayer les mentions
inutiles) de :

- soixante euros (Retraité(e) et contractuel(le))
- quatre vingt cinq euros (MISP)
- cent euros (MIChef)
- cent quinze euros (MIGénéral)

représentant la cotisation au SMISP pour l'année 2013 A....., le

NB : vous avez droit à une réduction d'impôts de 66 % du montant de l'adhésion

Le trésorier : Thierry Mathieu

BULLETIN D'ADHESION - A JOINDRE A LA COTISATION 2014

Nom et prénom : Sexe : M / F Année de naissance : 19__

Coordonnées personnelles : adresse :

tél :

mail : _____ @ _____

Coordonnées professionnelles : adresse :

tél :

mail : _____ @sante.gouv.fr

_____ @ars.sante.fr

Fonctions actuelles :

Fonctions antérieures :

MISP : date d'entrée dans le corps :

Contractuel(le) :

1^{er} grade : MIChef : MIGénéral :

Retraité :

Echelon : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 HEA HEB HEC indice maj. : _____

Date de la nomination dans l'échelon : ____/____

temps plein temps partiel : ____% disponibilité détachement

congé parental congé maladie ou LD mis à disposition

Merci de votre soutien et de vos réponses précises qui permettent de mieux vous connaître et vous défendre.
 Vos remarques et vos attentes vis à vis du SMISP (et plus sur feuille séparée si vous êtes en verve):

date:

signature:

Chèque à l'ordre du SMISP, à renvoyer au trésorier :

Thierry MATHIEU - l'Herculis 12 chemin de la Turbie 98000 MONACO